

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

07/04/2023

Date de l'affichage

07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Yannick GUILLO, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Jean-Yves RAVENNE par Frédéric ROCHER, Alain THIBAUD par Sébastien DROMIGNY

Absent

Néant

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents et 8 représentés à la séance.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le **26 AVR. 2023**

ID : 077-247700701-20230413-2023_50_08-DE

**2023/50-08 – OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT
ET D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article 2312-1,

Vu le vote du budget principal 2022,

Vu la délibération n° 2023/48-06 de ce jour, par laquelle le conseil communautaire a approuvé le compte financier unique du budget principal de la communauté de communes pour l'année 2022,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022,

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 de 734 194,14 €, l'excédent antérieur de fonctionnement était de 6 323 683,00 € portant l'excédent cumulé de fonctionnement à 7 057 877,14 €,

Considérant l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 de 844 356,20 €, le déficit d'investissement antérieur de 728 889,48 € portant l'excédent cumulé de la section d'investissement à 115 466,72 €,

Considérant le report des restes à réaliser en investissement de 430 564,97 € en dépense et de 62 432,17 € en recette soit un résultat de reste à réaliser de -368 132,80 €. Le déficit d'investissement cumulé avec les restes à réaliser s'élève donc à 252 666,08 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Confirme le report sous l'imputation 002 aux recettes de la section de fonctionnement la somme de 6 805 211,06 € et au 1068 en recettes de la section d'investissement la somme de 252 666,08 €.

ARTICLE DEUX :

Confirme le report sous l'imputation 001 recette d'investissement la somme de 115 466,72 €.

ARTICLE TROIS :

Prend acte du report des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 430 564,97 € et en recette d'investissement pour 62 432,17€.

Fait et délibéré, les jour, mois et an qui dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 avril 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 25/04/2023
Reçu en préfecture le 25/04/2023
Publié le 26 AVR. 2023
ID : 077-247700701-20230413-2023_50_08-DE